

RAPPORT D'ÉVALUATION

PROJET D'OFFRE DE FORMATION POUR LE CONTRAT 2022-2026

Université Lumière Lyon 2

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 08/09/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Mireille Bastien, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

PRÉSENTATION

Depuis sa création, l'Université Lumière Lyon 2 a connu plusieurs phases résultant de la première scission de l'établissement consécutive à mai 1968. L'évolution du contexte local avait cependant permis d'aboutir, en 2007, à la mise en place du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de Lyon, lequel regroupait les trois universités lyonnaises (U. Claude Bernard, Lyon 1 ; U. Lumière, Lyon 2 ; U. Jean Moulin, Lyon 3) et l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne. La création en 2016 de la communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université de Lyon, réunissant 12 membres dont l'Université Lyon 2 et 25 associés, devait parfaire ce dispositif de réunification.

Aujourd'hui le projet d'université cible Lyon Saint-Étienne n'a pas abouti. L'Idex Lyon n'a pas abouti non plus, ce qui repousse à la rentrée 2022 d'éventuelles évolutions relatives à la coordination du site (dépôt du projet PIA 4 L'excellence sous toutes ses formes). Cette situation fragilise les multiples collaborations et coaccréditations (28 diplômes concernés) que l'Université Lumière Lyon 2 avait déjà engagées avec nombre d'établissements partenaires, en l'occurrence l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'Université Jean Moulin Lyon 3, l'École normale supérieure, Sciences Po Lyon, l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) en urbanisme et économie gestion, ainsi que les écoles d'art et de la culture. Néanmoins l'Université Lumière Lyon 2 souhaite pérenniser la dynamique partenariale déjà engagée au profit de la formation et de la recherche, en faisant le choix de poursuivre certaines coaccréditations, dès lors qu'elles reposent sur de réelles coopérations et qu'elles permettent de proposer une offre de formation riche et diversifiée.

Le volet formation de l'Université Lumière Lyon 2 se structure administrativement autour de six unités de formation et de recherche (UFR) : UFR Anthropologie, sociologie et science politique, UFR Langues, UFR Lettres, sciences du langage et arts, UFR Droit, UFR Sciences économiques et de gestion et UFR Temps et territoires. Celles-ci interagissent avec cinq instituts (Institut des sciences et des pratiques d'éducation et de formation, Institut d'études du travail de Lyon, Institut de formation syndicale, Institut de la communication, Institut de psychologie) et le Centre international d'études françaises. La différence de statut juridique entre ces structures n'a aucune incidence sur leur fonctionnement et sur l'offre de formation.

L'offre de formation de l'Université Lumière Lyon 2 se déploie sur un large spectre autour de trois grands domaines :

- Sciences humaines et sociales (champs *Psychologie, cognition, éducation et formation et Temps, espaces et sociétés*)
- Arts, Lettres, Langues (champ *Arts, langues, littératures, communication et numérique*)
- Droit, Économie, Gestion (champ *Organisations, marchés, normes et institutions*)

Par ailleurs, on recense une formation (master *Énergie*) relevant du domaine Sciences, Technologies, Santé.

Construite à partir des bilans des deux accréditations précédentes (2011-2016 ; 2016-2022), cette offre de formation, qui accueillait 28 883 inscrits en 2017-2018, propose pour le prochain contrat :

- 24 mentions de licences : 3 en *Psychologie, cognition, éducation et formation* ; 8 en *Temps, espaces et sociétés* ; 9 en *Arts, langues, littératures, communication et numérique* ; 4 en *Organisations, marchés, normes et institutions*.
- 19 mentions de licences professionnelles : 1 en *Psychologie, cognition, éducation et formation* ; 3 en *Temps, espaces et sociétés* ; 6 en *Arts, langues, littératures, communication et numérique* ; 9 en *Organisations, marchés, normes et institutions*.
- 64 mentions de masters : 8 en *Psychologie, cognition, éducation et formation* ; 20 en *Temps, espaces et sociétés* ; 19 en *Arts, langues, littératures, communication et numérique* ; 16 en *Organisations, marchés, normes et institutions* ; 1 en *Sciences, Technologies, Santé*.

À ces formations s'ajoutent cinq DUT en phase de transformation vers des BUT. C'est pourquoi les licences professionnelles *Logistique et systèmes d'information, Métiers de la GRH : assistant, Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle, Métiers du décisionnel et de la statistique et Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement* ne sont pas dans la liste des mentions demandées à l'accréditation pour le prochain contrat. Elles s'intégreront dans les nouvelles mentions de BUT.

L'activité de recherche de l'Université Lumière Lyon 2 s'appuie sur 30 unités de recherche accueillant plus de mille doctorants (1127 en 2018) et plus de 600 enseignants-chercheurs (643 en 2018) et dans lesquelles toutes les disciplines de recherche de l'établissement sont représentées. L'université souhaite maintenir un collège doctoral qui englobe les sept écoles doctorales auxquelles elle participe, tout comme porter les écoles

doctorales Sciences sociales, Lettres, langues, linguistique et arts et Éducation, psychologie, information et communication et être coaccréditée pour les quatre autres (École doctorale de droit, Sciences économiques et de gestion, Neurosciences et cognition, École doctorale en informatique et mathématiques de Lyon).

AVIS SUR LE PILOTAGE DE L'OFFRE DE FORMATION

Notons dès à présent que le document de présentation de l'offre de formation tend à répondre à chacun des points d'appréciation du Hcéres mais qu'il fait davantage part de déclarations d'intentions que de descriptions de mesures directement applicables. La visite a toutefois permis d'éclairer certains points. Par ailleurs, l'établissement déclare maintenir les capacités d'accueil en licence et master au niveau du contrat en cours.

L'articulation entre formation et recherche se veut être l'un des axes forts de la nouvelle offre de formation ; elle devrait se manifester par un renforcement des liens entre la recherche et la pédagogie tant au niveau des mentions de diplômes que des composantes, notamment en mettant en place des « séminaires juniors », proposés conjointement aux étudiants de master et aux doctorants, ou des écoles d'été. Un deuxième objectif est de mieux structurer les relations internationales. Il est ainsi prévu de définir des partenariats privilégiés en se concentrant sur un nombre plus restreint de partenaires, afin de renforcer les mobilités sortantes et entrantes, comme c'est déjà le cas pour le dispositif international MINERVE. Celui-ci permet en effet aux étudiants de suivre des enseignements de leur discipline tout au long de la licence dans une langue étrangère (allemand, espagnol ou italien), enseignements réalisés par des professeurs invités. Cette offre, qui est l'une des forces de l'établissement, contribue à l'attractivité des licences. Notons la croissance des effectifs de ce dispositif, passant de 699 inscrits en 2017 à 1077 en 2020. Soulignons par ailleurs que des structures dédiées permettent d'accompagner les étudiants internationaux non francophones qui peuvent bénéficier d'un enseignement de français langue étrangère (FLE), qu'il soit ou non intégré dans le contrat pédagogique individuel. Le troisième objectif du projet de formation est de renforcer le positionnement de l'établissement au cœur de la société. Diffusion des savoirs, médiation scientifique, recherches participatives, formation tout au long de la vie, etc., sont autant de « services à la communauté » que l'Université Lumière Lyon 2 entend déployer. Notons à cet égard la création d'une vice-présidence « Science et société ».

Il n'est pas fait état de réelles nouveautés en matière de gouvernance et de pilotage entre le précédent et le nouveau contrat, puisque le périmètre organisationnel de l'établissement ne change pas. On relève néanmoins que l'Université Lumière Lyon 2 s'engage à structurer ses outils informatiques, à renforcer sa capacité de pilotage par l'implantation d'indicateurs budgétaires, à organiser un échange régulier avec les représentants étudiants et à mettre en place une GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences). À cet égard, le rééquilibrage en postes des composantes les moins bien dotées, entrepris depuis cinq ans et poursuivi avec une vision pluriannuelle, témoigne d'une volonté de créer des marges de manœuvre dans un cadre contraint.

L'université souhaite maintenir ses collaborations avec les acteurs territoriaux, associatifs ou économiques, afin de les faire intervenir dans les différents parcours de formation. L'Université Lumière Lyon 2 s'est donc engagée dans l'élaboration d'accords-cadres avec ses partenaires, comme le dispositif « Boutique des sciences ». Celui-ci, initié mais non reconduit par la ComUE, sera entièrement assuré par l'Université Lumière Lyon 2. On note également l'affirmation d'un soutien à la pédagogie par projet dans le cadre de multiples partenariats (économiques, associatifs, culturels, etc.) devant plus particulièrement bénéficier aux étudiants de masters et aux doctorants.

Dans son projet d'accréditation, l'Université Lumière Lyon 2 souhaite conserver des mentions de licence mixtes ou bi-disciplinaires (comme la licence *Économie et gestion*) tout comme développer la complémentarité des disciplines relevant des SHS (droit, sociologie, etc.) par le biais de doubles licences. Dans le paysage local, le soutien déjà affirmé de l'établissement aux disciplines qui lui sont spécifiques (musicologie, psychologie, ergonomie, tourisme, certaines langues rares (portugais, scandinave)) va être affirmé.

L'accompagnement des étudiants est placé au cœur du nouveau contrat d'accréditation. Les dispositifs déjà mis en place dans le précédent contrat (coordinateurs d'études affectés à deux ou trois UFR, possibilité de changements d'orientation, soutiens disciplinaires, années préparatoires en langues et musique, plan d'accompagnement personnalisé pour les étudiants en situation de handicap (PAEH), etc.) seront reconduits.

La professionnalisation des parcours de formation, déjà engagée par l'Université Lumière Lyon 2, devrait être accentuée lors du prochain contrat. L'alternance, développée dans plusieurs parcours, est un atout que l'établissement compte préserver. Les activités professionnelles (les stages par exemple) font l'objet d'un encadrement d'enseignants-chercheurs et de tuteurs professionnels. Certaines initiatives, comme le programme entrepreneuriat « BEELYS », qui offre un accompagnement personnalisé aux étudiants, ont pour objectif de les aider au développement de leur projet entrepreneurial. Par ailleurs, la convention signée avec la plateforme *Job Teaser* offre également aux étudiants un outil d'aide à la recherche de stages. Pour encourager une expérience à l'international, une année de césure leur est également proposée.

En licence, l'organisation des études est repensée de façon à conserver la possibilité d'une réorientation dès la fin du premier semestre, mais aussi une bifurcation vers des licences professionnelles après la L2. Ces dernières ont été conçues pour répondre à un souci de diversification des débouchés et à des attentes professionnelles particulières (logistique, jeux vidéo, animation socio-culturelle, par exemple). Toutefois, pour assurer au mieux la transformation des diplômés universitaires de technologie (DUT) en bachelors universitaires de technologie (BUT), l'établissement prolonge d'un an l'actuelle accréditation pour les licences professionnelles concernées (au nombre de cinq). On note que les parcours donnant accès aux études de santé (L.AS et PASS) avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 sont bien organisés.

Au niveau master, on constate que le nombre de parcours au sein de chaque mention varie de 1 à 10. L'établissement souhaite renforcer son offre de formation autour des technologies de l'information et du numérique. Il demande d'autre part l'ouverture de quatre nouvelles mentions de master (*Métiers du livre et de l'édition* ; MIASHS ; *Études européennes et internationales* ; *Psychologie, psychopathologie clinique et psychologie de la santé*), le changement d'intitulé d'une mention pour un intitulé dérogatoire à la nomenclature nationale (*Histoire* souhaitant devenir *Histoire moderne et contemporaine*) et l'ouverture de la seule formation dans le champ Sciences, technologies, santé (*Énergie*).

Pour donner suite aux précédentes recommandations du Hcéres, les équipes pédagogiques déclarent mettre en place la personnalisation des parcours. Le passage à l'approche par compétences est engagé de manière à faire coïncider les maquettes avec les compétences répertoriées dans les fiches RNCP propres aux formations. Répondant à la demande de l'établissement, les équipes pédagogiques ont adapté un certain nombre de maquettes de formation pour les ajuster aux compétences répertoriées dans les fiches RNCP. Une rubrique « compétence » pour chacune des UE constitutive de la formation est de ce fait, prévue. L'établissement souhaite poursuivre cette démarche en intégrant un travail de définition des compétences afin d'aboutir aux modalités de leur évaluation et de fournir un « certificat des compétences » au semestre 6 de la licence. La question de la validation de ces compétences n'est pas encore réglée. L'utilisation des outils du numérique a été généralisée à toutes les mentions et offre la possibilité de passer la certification informatique PIX. La sensibilisation à la recherche sera par ailleurs assurée dès la licence.

Enfin, il existe des outils centraux de pilotage des formations. Citons par exemple les enquêtes sur l'insertion des diplômés, conformément à la réglementation, tout comme sur les conditions d'études. On note cependant que les conseils de perfectionnement ne se mettent que lentement en place. Quand ils existent, leur rôle est encore sous-exploité, aussi bien au niveau des formations qu'au niveau central. De surcroît, l'évaluation des enseignements par les étudiants n'a jamais été pilotée en central. Il n'est pas prévu qu'elle le soit.

AVIS SUR L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION

Les modalités d'inscription dans les formations répondent aux exigences réglementaires, tels que l'accès en première année de licence via la plateforme Parcoursup ou l'accès sélectif en master dès la première année. On note un effort important d'accompagnement des étudiants néo-entrants. Tout d'abord, la mise en place du principe majeure/mineure en première année de licence (L1) en lieu et place de celui de portails, améliore grandement la lisibilité de l'offre de formation. Par ailleurs, de nombreuses actions sont prévues pour accompagner les étudiants et les aider dans la politique toujours fortement affirmée de personnalisation des parcours. Les mesures classiques (information réalisée en amont auprès des lycéens ; semaine d'intégration en L1) s'enrichissent d'actions de plus grande ampleur : licence en quatre ans ; parcours préparatoire d'une année pour une mise à niveau dans quelques disciplines ; semestre rebond ; module d'accompagnement obligatoire pendant tout le premier semestre. Leur mise en place est facilitée par certaines dispositions techniques, structurelles et humaines. Si les premières (élargissement des heures d'ouverture de la bibliothèque universitaire, mises à disposition de salles, etc.) semblent pouvoir se concrétiser assez aisément, la mise en place des autres est encore difficile à apprécier nettement. Par exemple, la création de la fonction de coordinateurs d'études en L1 (quatre en tout, chacun gérant l'ensemble des étudiants de deux voire trois composantes) est une initiative originale et prometteuse. Ces personnels administratifs assurent l'interface entre les étudiants de première année de licence et les structures institutionnelles qu'ils découvrent. En fonction des moyens, leur rôle pourrait s'étendre au-delà de la première année afin de contribuer à la mise en place des contrats pédagogiques de réussite. Signalons toutefois que le principe de contrat de réussite pédagogique (arrêté licence 2018) devient le contrat pédagogique dans l'ensemble du document de politique générale, ou encore que rien n'est dit sur les critères d'identification des « 10 à 30 % des étudiants » orientés à l'issue du premier semestre « vers les services dédiés » ni sur la forme concrète que prendra le module d'accompagnement spécifique se substituant à un des modules complémentaires.

La personnalisation des parcours devrait se concrétiser par des mesures adaptées à la progression dans le cursus, la priorité se portant sur la licence dont le premier semestre constitue une étape charnière dans la suite du parcours personnel : choix entre poursuite dans la majeure ou bascule vers la mineure ou parcours bi-disciplinaire ou double licence. Si le dossier concrétise bien chacune de ces opportunités, la construction annoncée des nouvelles maquettes, en lien avec les compétences des fiches RNCP, censées assurer les passerelles gagnerait à être explicitée, en particulier sur son mode d'opérationnalisation : on s'interroge par exemple sur la composition d'un bloc de compétences mais aussi sur les critères de sa validation.

L'obligation de choisir deux « modules complémentaires » répondant à un objectif de préprofessionnalisation est à souligner. L'utilisation du terme « module » introduit cependant une certaine confusion. Tout d'abord, on voit mal en quoi il se distingue de celui d'unité d'enseignement (UE). Par ailleurs, l'accent sur la préprofessionnalisation semble déjà assuré par la structure même de la licence, qu'elle soit mono- ou bi-disciplinaire. En effet, les semestres 4 et 5 incluent obligatoirement une UE « préprofessionnalisation » de 3 crédits ECTS et une UE obligatoire « évaluation/bilan des compétences » au semestre 6. On note que cette UE « évaluation/bilan de compétences » qui semble difficile à mettre en œuvre, a évolué vers la réalisation d'un portfolio de compétences.

L'établissement met l'accent sur le renforcement de la dimension internationale déjà bien affirmée. Les nombreuses mesures existantes devraient être renforcées par la mise en place de nouvelles actions permettant par exemple « d'obtenir une certification internationale sur le supplément au diplôme » ou encore d'accroître l'intervention en langue étrangère d'universitaires étrangers en particulier dans le cadre du dispositif MINERVE déjà solidement établi ou par la création de doubles diplômes en partenariat international. La politique de mobilité entrante et sortante sera poursuivie, en dépit des soubresauts liés au contexte local et international (effets de la pandémie par exemple sur les relations internationales). Un important travail de recentrage va être engagé pour s'ajuster à l'ensemble des évolutions du contexte général.

Au-delà de la pratique du numérique imposée par les conditions sanitaires mondiales (enseignement en distanciel), l'établissement mentionne un accroissement de l'hybridation des modalités pédagogiques d'enseignement telles que le permettra la mise en œuvre des projets Hybrid-IT et Hype 13, le premier impliquant la ComUE Université de Lyon, le second, un réseau national d'universités. Notons qu'un service de pédagogie du supérieur existe déjà depuis 2016.

L'établissement, qui bénéficie d'un riche environnement recherche, affirme vouloir renforcer les liens avec la recherche. L'initiation à cette dimension de la formation devrait être systématisée en licence pour être consolidée en master. Le prochain bilan permettra d'apprécier la concrétisation de la démarche générale.

Le paragraphe relatif au contrôle des connaissances, pour le moins laconique, laisse entrevoir que, au-delà de l'application des textes (vote des modalités de contrôle en Commission formation et vie universitaire, CFVU), les mesures précises sont encore dans une phase de travail. Toutefois, le principe de supplément au diplôme est bien pris en compte.

LES FORMATIONS

Champ A : Psychologie, cognition, éducation et formation

Intitulé de la formation	L/LP/M GL/GM	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Psychologie	L	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Sciences cognitives ¹	L	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Sciences de l'éducation	L	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle	LP	Université Lumière Lyon 2	Création Avis favorable
Didactique des langues	M	Université Lumière Lyon 2	Avis réservé avec recommandations : renforcer le pilotage, mettre en place un conseil de perfectionnement, mettre en place des dispositifs d'aide à la réussite et de soutien aux étudiants et mettre en place l'enseignement obligatoire d'au moins une langue étrangère.
Psychologie	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé	M	Université Lumière Lyon 2	Création Avis favorable
Psychologie de l'éducation et de la formation	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable

¹ Intitulé subordonné à l'accréditation. Les décisions de création de mentions spécifiques dérogatoires relèvent du ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Psychologie sociale, du travail et des organisations	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Sciences cognitives	M	Université Lumière Lyon 2 École normale supérieure de Lyon	Avis favorable
Sciences de l'éducation	M	Université Lumière Lyon 2 Université Jean Monnet Saint-Étienne	Avis favorable

Champ B : Temps, espaces et sociétés

Intitulé de la formation	L/LP/M GL/GM	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Géographie et aménagement	L	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Histoire	L	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Histoire de l'art et archéologie	L	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	L	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Science politique	L	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie	L	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Sciences sociales	L	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable

Sociologie	L	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	LP	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques	LP	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	LP	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Anthropologie	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Archéologie, sciences pour l'archéologie	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Études sur le genre	M	Université Lumière Lyon 2 Université Claude Bernard Lyon 1	Avis favorable
Géomatique	M	Université Lumière Lyon 2 Université Jean Monnet Saint-Étienne École normale supérieure (ENS)	Avis favorable
Gestion de l'environnement	M	Université Lumière Lyon 2 Université Jean Moulin Lyon 3 École normale supérieure de Lyon Université Jean Monnet Saint-Étienne École des mines de Saint-Étienne	Avis favorable
Gestion des territoires et développement local	M	Université Lumière Lyon 2 Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Histoire, civilisations, patrimoine	M	Université Lumière Lyon 2 Université Jean Monnet Saint-Étienne École nationale des	Avis favorable

		travaux publics de l'État École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques	
Histoire moderne et contemporaine ²	M	Université Lumière Lyon 2 Université Jean Moulin Lyon 3 École normale supérieure de Lyon Université Savoie Mont-Blanc	Avis favorable
Intervention et développement social	M	Université Lumière Lyon 2 Université Jean Monnet Saint-Étienne	Avis favorable
Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	M	Université Lumière Lyon 2	Création Avis favorable
Mondes anciens	M	Université Lumière Lyon 2 Université Jean Moulin Lyon 3 École normale supérieure de Lyon	Avis favorable
Mondes médiévaux	M	Université Lumière Lyon 2 Université Jean Moulin Lyon 3 École normale supérieure de Lyon École des hautes études en sciences sociales Université Savoie Mont-Blanc	Avis réservé avec recommandation : les étudiants travaillant en atelier dans une unité de recherche doivent bénéficier d'une convention de stage, ce qui n'est pas le cas à l'Université Lumière Lyon 2.
Science politique	M	Université Lumière Lyon 2 Université Jean Monnet Saint-Étienne École normale supérieure de Lyon	Avis favorable
Sciences de l'eau	M	Université Lumière Lyon 2 Université Claude Bernard Lyon 1	Avis favorable
Sciences des religions et sociétés	M	Université Lumière Lyon 2 Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable pour l'Université Jean Moulin Lyon 3 Avis défavorable pour la coaccréditation de l'Université Lumière Lyon 2 : les déclarations d'intentions sur le fait d'intégrer des intervenants issus du monde socio-économique dans l'équipe

² Intitulé subordonné à l'accréditation. Les décisions de création de mentions spécifiques dérogatoires relèvent du ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

			pédagogique, de développer l'aspect professionnalisant de la formation en prévoyant notamment un stage obligatoire, de mener une réflexion quant aux débouchés professionnels proposés aux diplômés et d'assurer le suivi des diplômés, n'ont pas convaincu le comité.
Sciences sociales	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Sociologie	M	Université Lumière Lyon 2 Université Jean Monnet Saint-Étienne	Avis favorable
Tourisme	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Urbanisme et aménagement	M	Université Lumière Lyon 2 École nationale des travaux publics de l'État	Avis favorable
Ville et environnements urbains	M	Université Lumière Lyon 2 Université Jean Moulin Lyon 3 Université Jean Monnet Saint-Étienne École nationale supérieure d'architecture de Lyon École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne École nationale des travaux publics de l'État	Avis favorable

Champ C : Arts, langues, littératures, communication et numérique

Intitulé de la formation	L/LP/M GL/GM	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Arts du spectacle	L	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Informatique	L	Université Lumière Lyon 2	Création Avis favorable

Information - communication	L	Université Lumière Lyon 2 Université Jean-Monnet Saint-Étienne	Avis favorable
Langues étrangères appliquées	L	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	L	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Lettres	L	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Musicologie	L	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Sciences du langage	L	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Guide conférencier	LP	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Métiers de la communication : chef de projet communication	LP	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Métiers de la mode	LP	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Métiers des jeux vidéo	LP	Université Lumière Lyon 2	Création Avis favorable
Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web	LP	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Techniques du son et de l'image	LP	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable

Arts de la scène et du spectacle vivant	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Cinéma, photographie et audiovisuel	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Communication des organisations	M	Université Lumière Lyon 2 Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Direction de projets ou établissements culturels	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Études européennes et internationales	M	Université Lumière Lyon 2	Création Avis favorable
Français langue étrangère	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Histoire de l'art	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Humanités numériques	M	Université Lumière Lyon 2 Université Jean Moulin Lyon 3 École normale supérieure de Lyon École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques	Avis favorable
Information, communication	M	Université Lumière Lyon 2 Université Claude Bernard Lyon 1 Université Jean Monnet Saint-Étienne École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques	Avis favorable

Informatique	M	Université Lumière Lyon 2 Université Claude Bernard Lyon 1 Université Jean Monnet Saint-Étienne École centrale de Lyon École des mines de Saint-Étienne	Avis favorable
Journalisme	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Langues étrangères appliquées	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	M	Université Lumière Lyon 2 Université Jean Moulin Lyon 3 École normale supérieure de Lyon	Avis réservé. Les visites n'ont pas permis de clarifier la coaccréditation entre les établissements
Lettres	M	Université Lumière Lyon 2 Université Jean Moulin Lyon 3 Université Jean Monnet Saint-Étienne École normale supérieure de Lyon	Avis favorable
Métiers du livre et de l'édition	M	Université Lumière Lyon 2	Création Avis favorable
Mode	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Musicologie	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Sciences du langage	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Traduction et Interprétation	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable

Champ D : Organisations, marchés, normes et institutions

Intitulé de la formation	L/LP/M GL/GM	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Administration économique et sociale	L	Université Lumière Lyon 2	Avis réservé avec recommandation : intégrer des enseignants-chercheurs en gestion dans les parcours <i>Gestion et droit de l'entreprise</i> et <i>Management et économie</i> .
Administration publique	L	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Droit	L	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Économie et gestion	L	Université Lumière Lyon 2 Université Jean Moulin Lyon 3	Avis favorable
Activités juridiques : assistant juridique	LP	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Activités juridiques : contentieux et recouvrement	LP	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Activités juridiques : métiers du droit social	LP	Université Lumière Lyon 2	Avis réservé avec recommandation : mieux suivre le devenir des diplômés
Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	LP	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Assurance, banque, finance : supports opérationnels	LP	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Logistique et pilotage des flux	LP	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable.

Management des transports et de la distribution	LP	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des associations	LP	Université Lumière Lyon 2	Avis défavorable : l'équipe pédagogique n'est pas adaptée à la spécialité de la formation
Métiers du BTP : travaux publics	LP	Université Lumière Lyon 2	Avis réservé avec recommandation : renforcer la place des universitaires dans la formation sur l'ensemble des disciplines
Administration publique	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Analyse et politique économique	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Droit des affaires	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Droit privé	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Droit public	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Droit social	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports	M	Université Lumière Lyon 2 École nationale des travaux publics de l'État	Avis favorable
Économie du travail et des ressources humaines	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable

Économie sociale et solidaire	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Ergonomie	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Justice, procès et procédures	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Management de l'innovation	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Management stratégique	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable
Monnaie, banque, finance, assurance	M	Université Lumière Lyon 2 Université Jean Monnet Saint-Étienne	Avis réservé : les visites n'ont pas permis de clarifier la coaccréditation entre les établissements.
Risques et environnement	M	Université Lumière Lyon 2 Université Jean Moulin Lyon 3 École nationale des travaux publics de l'État École des mines de Saint-Étienne École centrale de Lyon Institut national des sciences appliquées Lyon	Avis favorable
Sciences économiques et sociales	M	Université Lumière Lyon 2	Avis favorable

Champ : Sciences, technologies, santé

Intitulé de la formation	L/LP/M GL/GM	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Énergie	M	Université Lumière Lyon 2 Université Claude Bernard Lyon 1	Création Avis favorable

Observations de l'établissement

OBSERVATIONS

Niveau - Mention : L – Administration économique et sociale

Avis réservé du comité des experts du HCERES

« Avis réservé avec recommandation : intégrer des enseignants-chercheurs en gestion dans les parcours Gestion et droit de l'entreprise et Management et économie. »

La licence Administration économique et sociale (AES) de l'Université Lumière Lyon 2 compte 186 inscrits au titre de la L2 et 409 inscrits au titre de la L3 soit au total 595 étudiantes et étudiants. Cet effectif ne comprend pas les étudiants inscrits (690) dans le portail Droit de première année qui choisiront soit la L2 Droit, soit la L2 AES soit la L2 Administration publique.

Les parcours actuels Gestion et Droit de l'Entreprise (GDE) et Management Marketing et Commerce International (MMCI) assurent aux étudiants des accès notamment à des masters de Droit, d'Économie, de Gestion et de Management proposés par la Faculté de Droit Julie Victoire Daubié, l'Institut d'Études du Travail de Lyon (IETL), l'UFR de Sciences Économiques et Gestion, de l'Université Lumière Lyon 2 mais également au sein de formations d'autres établissements d'enseignement supérieur du site Lyon St Etienne (notamment l'IAE et la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3) et en France (Universités, Écoles de Commerce et de Management).

Les parcours envisagés pour le prochain contrat, Droit et Gestion de l'Entreprise (DGE), Marketing et Commerce International (MCI) en lien avec les formations LEA et Économie et Management des Entreprises (EME) envisagent une spécialisation plus prononcée en lien notamment avec la prochaine offre de formation de l'établissement et les besoins de formation et de compétences des marchés de l'emploi.

Ces parcours bénéficieront de l'engagement de l'équipe pédagogique actuelle de la licence AES composée d'enseignants-chercheurs et d'enseignants, en Droit, en Économie, en Gestion, en informatique, toutes et tous académiques, et de professionnels juristes et gestionnaires.

Cette équipe pédagogique sera renforcée par la présence à venir des enseignants-chercheurs en Gestion, membres de l'équipe de recherche COACTIS, et notamment par une enseignante-chercheure (PR 06), engagement pris dès aujourd'hui pour des cours dans le champ du Management et de la Gestion et des interventions notamment au sein du projet Entreprendre, élément transversal du S6, de la licence AES actuelle et future. Compte tenu du taux d'encadrement dans le domaine de la gestion au niveau de l'établissement, un redéploiement de moyens pourrait dans les années à venir permettre de renforcer encore les interventions des enseignants-chercheurs dans ces parcours de la licence AES.

La Présidente,

Nathalie DOMPNIER



OBSERVATIONS

Niveau - Mention : LP – Activités juridiques : métiers du droit social

Avis réservé du comité des experts du HCERES

« Avis réservé avec recommandation : mieux suivre le devenir des diplômés ».

Dans le rapport définitif du HCERES, la Licence Professionnelle « Activités juridiques : métiers du droit social » conserve un avis réservé pour le motif suivant : "Avis réservé avec recommandation : mieux suivre le devenir des diplômés."

Il ressort de cet avis que le HCERES considère que le suivi des diplômés est insuffisant et qu'il conviendrait, pour recueillir un avis pleinement positif, de remédier à cette situation.

En réponse, les responsables de la licence entendent livrer des éléments de contexte, puis de réponse.

Concernant le contexte, il doit tout d'abord être souligné que le rapport ne remet pas en cause la qualité du parcours qui, tant en termes pédagogiques qu'institutionnels, s'inscrit en cohérence avec l'offre de formation proposée par la composante Institut d'Études du Travail de Lyon.

A la suite, et en conséquence, les responsables relèvent que la réserve émise concerne un élément relativement exogène dans la mesure où, s'il est d'évidence que le suivi du devenir des diplômés s'inscrit pleinement dans la gestion et de l'administration d'un parcours dont la vocation première est l'insertion professionnelle, la récolte et le traitement des données statistiques relatives au devenir des diplômés font intervenir une pluralité d'acteurs et reposent, assez largement, sur le bon vouloir des diplômés.

A ce titre, ainsi qu'il a été souligné en retour aux observations du HCERES, en 2016, le système du doublement des demandes de suivi des diplômés avec celles faites par le SESAP (Service d'Études Statistiques et d'Aide au Pilotage), de l'Université Lyon 2, a été abandonné, cela pour 2 raisons :

- Le taux de retour auprès des responsables du parcours était aussi faible que celui du SESAP,

Les adresses de courriels auxquelles les étudiants pouvaient être joignables étaient désactivées très rapidement après la fin de l'année universitaire (puisqu'il s'agissait des adresses universitaires des étudiants), de telle sorte à ce qu'il était, par la suite, impossible de contacter directement les étudiants.

L'ensemble explique sans doute les difficultés rencontrées par le SESAP pour établir des données fiables. Il convient encore d'ajouter que la Licence Professionnelle ne dispose pas d'un personnel administratif entièrement dédié, ce qui complexifie encore la tâche de récolte et d'analyse des données transmises par les diplômés.

Cependant, concernant les éléments de réponse, les responsables du parcours s'engagent à réaliser un suivi plus précis et plus efficace du devenir des diplômés.

Pour cela, et dès cette année universitaire, a été mis en place un système de suivi des diplômés avec un fichier précis et un ensemble de questions pertinentes sur le devenir des diplômés.

Il en ressort, concernant la promotion 2020 composée de 22 étudiants, que :

- 14 étudiants sont en situation d'emploi
- 1 est en recherche d'emploi
- 1 est sans emploi mais ne cherche pas
- 2 font le parcours en 2 ans et sont actuellement en stage
- 2 étudiants ont continué en master

Très immédiatement, il peut être constaté que le taux de poursuite d'étude est relativement marginal (2/22, soit 9% de la promotion).

A cela, il convient d'ajouter que, dès la prochaine rentrée, un suivi plus poussé sera mis en place par l'utilisation des adresses électroniques personnelles des diplômés (à partir de nos adresses personnelles, car l'utilisation des adresses personnelles des étudiants nous est fortement déconseillée par la Direction des Services Informatiques) et des relances téléphoniques. Cette question a été évoquée lors du dernier conseil de perfectionnement du parcours (juin 2021) qui a validé ces préconisations.

Les responsables de la Licence Professionnelle espèrent ainsi répondre aux attentes du HCERES et parvenir à une maîtrise précise et efficace des données relatives au suivi des diplômés.

La Présidente,


Nathalie DOMPNIER



OBSERVATIONS

Niveau - Mention : LP – Métiers du BTP : travaux publics

Avis réservé du comité des experts du HCERES

« Avis réservé avec recommandation : renforcer la place des universitaires dans la formation sur l'ensemble des disciplines ».

La licence professionnelle « Métiers du BTP – Travaux Publics » parcours Droit et techniques des réseaux hydrauliques », formation en alternance, est issue d'un partenariat entre l'Université Lumière Lyon 2 (Faculté de Droit Julie Victoire Daubié) et deux lycées reconnus pour la qualité de leur formation (les lycées La Martinière Monplaisir de Lyon et Agrotec de Vienne).

Elle présente la particularité d'associer de façon inédite en France, des compétences juridiques (représentant près d'un tiers des heures de la formation) et des compétences techniques spécifiques en matière hydraulique.

Le HCERES assortit son avis réservé d'une recommandation qui porte sur la composition des équipes pédagogiques, et exige davantage d'universitaires dans toutes les disciplines de la formation, ce qui est contradictoire avec l'appel à l'ouverture à la pluridisciplinarité, une composante ne pouvant disposer d'enseignants-chercheurs dans toutes les matières. Par ailleurs, la réglementation exige un minimum de 25% d'heures exercées par des professionnels.

Le Conseil de perfectionnement associe des universitaires, des professeurs, des professionnels, et permet d'affiner régulièrement les orientations en matière de formation et l'approche par compétences.

La licence professionnelle prévoit des projets tuteurés et des mémoires individuels qui permettent d'allier compétences théoriques et compétences pratiques. Le suivi est assuré par un double tutorat : tuteur entreprise et tuteur université, ainsi que par des visites de ce dernier en entreprise, et se clôture par des soutenances devant un jury d'universitaires et de professionnels.

Cette formation en alternance est très professionnalisante, comme le reconnaît le HCERES. Les étudiants sous contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation (et plus rarement en VAE) ont de réelles perspectives de carrière. Selon une enquête portant sur les six dernières promotions de 2014 à 2020, l'insertion professionnelle immédiate après l'obtention du diplôme (72,5% des étudiant(e)s, ou dans un délai de trois mois (92% des étudiant(e)s), est satisfaisante.

L'intérêt de la formation est évident, comme le démontre les effectifs des promotions depuis sa création en 2008 : une moyenne annuelle de près de 20 étudiants, 24 étudiants en 2020-2021, et le même nombre prévu pour 2021-2022 (avec plus de 100 candidatures enregistrées sur la plateforme dédiée de l'Université Lyon 2). Aujourd'hui les tuteurs professionnels sont souvent nos anciens étudiants, et ils recommandent notre licence tant en termes de qualité de formation, qu'en termes de suivi, d'accompagnement et d'insertion professionnelle.

OBSERVATIONS

Niveau - Mention : LP - Métiers de la gestion et de la comptabilité et gestion des associations

Avis défavorable du comité des experts du HCERES

"Avis défavorable : l'équipe pédagogique n'est pas adaptée à la spécialité de la formation"

Nous souhaitons compléter nos réponses antérieures en attirant l'attention du comité d'évaluation du HCERES sur les trois points ci-dessous. Ils nous semblent permettre de considérer que notre équipe pédagogique répond aux exigences de la formation :

1) Des intervenants de statuts variés, pour la plupart en lien direct avec le monde associatif :

L'équipe pédagogique de la Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité et gestion des associations est actuellement composée de **trois catégories d'intervenants** :

- Trois enseignantes du Secondaire recrutées par l'Université Lyon 2 (IUT GEA en alternance et FDJVD) au titre de PRAG ou de PRCE, dont la responsable pédagogique de la Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité et gestion des associations (docteure en économie). Ces enseignants assurent toutes des cours en dehors de la LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITÉ ET GESTION DES ASSOCIATIONS dans le cadre des diplômes nationaux de licence et de master (cours de la L1 au M2).
- Un enseignant du secondaire, affecté en BTS, qui assure des interventions à la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié, à l'université Lyon 2, de la L1 à la L3.
- Des professionnels : salariés ou gestionnaires d'associations, experts comptables, élus, juristes, inspecteurs des impôts, travaillant tous avec des associations. Certains de ces professionnels assurent également des enseignements dans d'autres formations de l'Université Lyon 2 (de la L1 aux Masters).

Les intervenants de la Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité et gestion des associations, quel que soit leur statut, assurent des **enseignements orientés vers le secteur associatif et l'environnement juridique, administratif, économique des associations.**

- Droit, obligations et techniques comptables spécifiques aux associations,
- Gestion financière et budgets adaptés aux associations,
- Gestion juridique des associations (statuts, responsabilité, gouvernance, documents juridiques),
- Gestion administrative des associations,
- Gestion sociale : droit du travail avec des cas pratiques, des éléments notamment sur les contrats de travail, le temps de travail et la paye dans le monde associatif,
- Gestion fiscale ; cas pratiques traités adaptés aux associations,
- Communication : mises en situation professionnelle préparant les étudiants à la recherche de stages et d'emplois dans le champ associatif,
- Stratégie, contrôle, audit : présentation de stratégies d'association et du domaine de l'économie sociale et solidaire, est associée à des visites de structures associatives,
- Anglais appliqué aux affaires spécifiques aux associations,

- Projets tutorés suivis par la responsable de la LP et par une ou un intervenant extérieur en lien avec les associations : répondre à une problématique du monde associatif.

Nous souhaitons mentionner une difficulté à intégrer à cette équipe des enseignants-chercheurs dans les matières de la comptabilité et de la gestion spécifique aux associations, soit parce qu'il n'y en a pas dans la région, soit parce qu'ils ne sont pas disponibles. Le taux d'encadrement au niveau de l'Université Lumière Lyon 2 est inférieur à 100 % ce qui signifie que le potentiel d'enseignement des titulaires (EC, Enseignants, PAST) est plus faible que les moyens pédagogiques nécessaires pour les diplômes nationaux. Pour les deux domaines de la Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité et gestion des associations, celui du Droit privé, le taux d'encadrement est de 45% et celui de la Gestion est de 83% au niveau de l'établissement dans son ensemble. En outre, un très grand nombre d'enseignants-chercheurs dans le domaine de la gestion sont spécialisés dans le domaine du management, de la stratégie, du marketing et très peu le sont dans le champ de la gestion-comptabilité. Cette situation n'est pas propre à l'Université Lumière Lyon 2 et se retrouve au niveau national. Les cours de gestion comptabilité sont ainsi assurés en grande partie par des enseignants du secondaire (PRCE et PRAG Économie-Gestion) et par des professionnels de l'expertise comptable intervenant comme vacataires ou comme PAST.

Dans la prochaine maquette, nous avons déjà prévu la prise en charge d'enseignements relevant du champ de l'économie et notamment de l'économie sociale et solidaire par des enseignants-chercheurs en lien avec la Chaire Économie Sociale et Solidaire de l'Université Lumière Lyon 2 commune à plusieurs composantes. En outre, un professeur d'université (PR 27) d'informatique assurera un cours dans ce domaine et rejoindra également l'équipe pédagogique.

Les cours assurés par les universitaires et des professionnels ont été évalués de façon très positive par les étudiants dans le cadre du conseil de perfectionnement de 2021. Ils sont un moyen d'entretenir un lien étroit entre le marché du travail et notre formation. Ces liens avec le secteur associatif s'intensifieront dès la rentrée, en septembre 2021 par des présentations d'associations par leurs membres, et ce dès le premier jour de cours. La place des professionnels, ces interventions sont favorables à la professionnalisation de la Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité et gestion des associations, et répondent à l'objectif de la Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité et gestion des associations: une insertion sur le marché du travail, en intégrant des associations ou des cabinets d'expertise comptable travaillant avec des associations.

Notre licence bénéficie par ailleurs d'une bonne notoriété : nous recevons tous les ans des offres de stages et d'emplois. Les salariés des associations reconnaissent également notre formation : depuis 2020, nous avons reçu plusieurs demandes de VAE, dont deux ont pour l'instant reçu un avis favorable, et donneront lieu à des soutenances en septembre 2021 et septembre 2022. De même, nous comptons tous les ans parmi nos effectifs des salariés en formation continue ou des personnes en contrat de professionnalisation.

2) Un projet d'intégration de la Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité et gestion des associations dans un cadre pédagogique élargi :

Nous envisagerons un rapprochement avec les autres formations du domaine de l'économie sociale et solidaire et de l'humanitaire (masters de la FSEG, FAASP, ICOM) présentes au sein de l'Université Lumière.

En effet, l'UFR de sciences économiques et de gestion propose une mention de Master Économie sociale et solidaire au sein de laquelle le monde associatif est très présent. Il ne s'agit pas de favoriser la poursuite d'études des étudiants de la Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité et gestion des associations mais de développer des modalités de coopération sous forme de journées communes, de conférences.

Les enseignants-chercheurs de cette mention de master sont également à l'origine de la création et du développement d'une Chaire d'Économie Sociale et Solidaire qui fédère des acteurs importants de ce domaine d'activité (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, mutuelles, coopératives, associations...) depuis de nombreuses années. Rejoindre cet écosystème sera une perspective très intéressante pour le maintien et le développement de la licence professionnelle Gestion et comptabilité des associations dans les fonctions support et l'encadrement intermédiaire au sein de ces organisations.

3) La Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité et gestion des associations répond à un double besoin


Nous souhaitons conclure en mentionnant le fait que notre formation répond à un double besoin :

- Une demande du secteur associatif. En effet, l'emploi au sein des associations augmente plus vite que l'emploi salarié privé dans le reste de l'économie française. Ainsi, entre 2008 et 2017 l'emploi salarié privé a augmenté de 2 %. Sur cette même période la croissance de l'emploi des associations a augmenté trois fois plus vite avec une croissance de 6 %. Ce rythme associé à un niveau significatif d'emplois désormais assuré par les associations (1,8 million, soit 10 % de l'emploi salarié privé en France en 2017) confirme une dynamique et une professionnalisation de son activité en pleine résonance avec les objectifs de la licence professionnelle comptabilité et gestion des associations. Ainsi, nos étudiants trouvent des stages, et nous recevons régulièrement des propositions de stages et d'emplois.

- une demande de la part des étudiants. Nous accueillons essentiellement des étudiants issus de BTS comptabilité-Gestion, ou de L2 généralistes (notamment AES). Ces étudiants sont conscients de leurs potentielles difficultés à poursuivre des études longues dans les filières générales, et ont le souhait, réaliste, de poursuivre vers un cycle court, leur permettant de s'insérer rapidement sur le marché du travail. Ils sont tous motivés par une participation, par leur activité professionnelle, au secteur de l'économie sociale et solidaire, secteur qui, par les temps de crise économique et sociale que nous traversons, doit gérer des besoins de plus en plus nombreux.

Nous souhaitons au terme de cet argumentaire et des précisions apportées que l'avis adressé par l'HCERES soit révisé et que la LP CGA puisse accueillir des étudiantes et étudiants à la rentrée 2022.

La Présidente



Nathalie DOMP



— université
— Lumière
— Lyon 2

OBSERVATIONS

Niveau - Mention : M – Didactique des langues



Avis réservé du comité des experts du HCERES

"Avis réservé avec recommandations : renforcer le pilotage, mettre en place un conseil de perfectionnement, mettre en place des dispositifs d'aide à la réussite et de soutien aux étudiants et mettre en place l'enseignement obligatoire d'au moins une langue étrangère"

<i>recommandations</i>	<i>réponses, équipe de pilotage du Master Didactique des langues</i>
Renforcer le pilotage de la Mention	Il importe en effet de mettre en place un pilotage renforcé de ce diplôme restructuré, le pilotage de la Mention sise à Saint-Etienne n'ayant pas contribué au bon déroulement de la formation à Lyon. A l'automne 2020, la coordination du parcours Master Didactique des langues à Lyon a été confortée, avec la nomination d'une MCF co-responsable, qui prend en charge une partie des tâches administratives (suivi des étudiants, liens avec les entreprises, emploi du temps) ; nous comptons maintenir une codirection de ce type pendant le quinquennal à venir. Une formation portée par le Centre des langues (suite au projet de restructuration) devrait permettre de renforcer le soutien du personnel administratif, pour la communication avec les étudiants et le monde extérieur, la gestion de la scolarité et des stages, la gestion des admissions et le suivi des « anciens ».
Mettre en place un Conseil de perfectionnement	Ce Conseil de perfectionnement de la Mention Didactique des Langues existe, comme cela a été mentionné lors de l'entretien avec les membres du HCERES le 8 juin. Il se réunit chaque année, et le PV du Conseil est systématiquement déposé auprès de notre hiérarchie. En préparation du Conseil, une évaluation de la formation est menée auprès des étudiants du parcours Master Didactique des langues chaque année. Nous allons bien sûr reconduire cette structure dans le cadre du futur Master.
Mettre en place des dispositifs d'aide à la réussite et de soutien aux étudiants	Les étudiants de l'actuel Master Master Didactique des langues sont suivis individuellement à partir de la première semaine de cours, par les responsables de la formation, et par un directeur de mémoire. Le taux de réussite ces cinq dernières années est proche de 100% (redoublements compris), avec un seul étudiant ayant abandonné la formation avant de déposer son mémoire. Les redoublements concernent le plus souvent la seule rédaction du mémoire ; les étudiants réussissent à valider leurs cours pendant une première année de M2, grâce à la réactivité de l'équipe enseignante en cas de problèmes individuels avec un cours. Pour la prochaine accréditation, les étudiants se verront attribuer un directeur de projet dès les premières semaines de la première année, et cet enseignant-chercheur les suivra pendant les deux années de leur cursus, les accompagnant dans l'élaboration de leur projet de recherche ou de conception, mais aussi les aidant à remédier à toute difficulté dans le suivi des cours. L'étalement de la formation sur deux années pleines répond au besoin des étudiants de ce type de formation de bénéficier du temps long qui est

	<p>nécessaire à la maîtrise de concepts et de compétences complexes. Actuellement, les étudiants doivent les développer en quelques mois (un seul semestre de cours + stage). Notre proposition de restructuration du Master répond, précisément, à ce besoin de soutien académique.</p>
<p>Enseignement obligatoire d'une langue étrangère</p>	<p>Comme cela a été précisé lors de l'entretien avec les membres du HCERES le 8 juin, la future maquette du Master Didactique des langues prévoit le suivi d'un cours de langue débutant, comme partie intégrante de la formation (42 heures de formation), ce qui leur permettra de développer de façon simultanée des compétences en langues ET en didactique des langues. Les étudiants pourront également poursuivre leur apprentissage d'une autre langue vivante (cours de langue transversaux au Centre des langues).</p>

La Présidente



Nathalie DOMPNIER

OBSERVATIONS

Niveau - Mention : M – LLCER

Avis réservé du comité des experts du HCERES

"Avis réservé : les visites n'ont pas permis de clarifier la coaccréditation entre les établissements"

La co-accréditation est demandée pour la Mention Master LLCER avec l'ENS, l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'université Jean Monnet St-Etienne.

Nous tenons à souligner la complexité d'une mention qui met en jeu des partenariats croisés entre les 4 établissements qui demandent le renouvellement de la co-accréditation (Université Lyon 2, Université Lyon 3, Université Jean Monnet et ENS de Lyon) sur des combinaisons de langues et d'aires linguistiques qui ne sont pas toutes présentes dans tous les établissements. Lyon 2 est présente dans les parcours en études anglophones, germaniques, hispaniques, lusophones et arabes.

La Présidente, |



Nathalie DOMPNIER



OBSERVATIONS

Niveau - Mention : M – Mondes médiévaux

Avis réservé du comité des experts du HCERES

"Avis réservé avec recommandation : les étudiants travaillant en atelier dans une unité de recherche doivent bénéficier d'une convention de stage, ce qui n'est pas le cas à l'université Lumière Lyon 2"

Les "ateliers" mentionnés dans l'avis réservé avec recommandation des experts du HCERES ne figurent pas dans la fiche DA08 et relèvent d'une pratique de l'accréditation précédente par laquelle on désignait des enseignements non maquetés, suivis par les étudiants en auditeurs libres.

Dans la maquette future, une expérience professionnelle d'une durée équivalente à 105h sera rendue obligatoire en M1 ou M2 pour valider le diplôme, comme nous nous y étions déjà engagés lors de l'entretien.

La Présidente,



Nathalie DOMPNIER



OBSERVATIONS

Niveau - Mention : M – Monnaie, Banque, Finance, Assurance

Avis réservé du comité des experts du HCERES

"Avis réservé : les visites n'ont pas permis de clarifier la coaccréditation entre les établissements"

Nous prenons acte d'un avis réservé motivé par un unique motif, ne remettant nullement en cause l'architecture et la pertinence d'un projet s'inscrivant dans la continuité des accréditations précédentes et ayant reçu des avis très favorables au moment de l'évaluation du bilan. Nous soulignons que ce motif - la question de la gouvernance de la co-accréditation - n'a pas fait l'objet d'un point de vigilance lors de cette évaluation. Néanmoins nous saisissons l'occasion des observations sur les rapports d'évaluation des projets d'accréditation de nos deux universités (**co-accréditation Université Lyon 2 et Université de St Etienne**) pour préciser l'intérêt et le cadre de cette collaboration.

Premièrement, l'ancrage et le soutien des deux laboratoires de recherche – GATE LSE (UMR 5824) et COACTIS (unité de recherche en Sciences de Gestion) - qui sont tous les deux multi-sites et sous la tutelle de nos deux universités, est primordial. L'intervention des enseignant(e)s-chercheurs de ces deux laboratoires participent donc au développement de l'ancrage recherche du master Monnaie, Banque, Finance, Assurance, via des enseignements sur ces domaines spécifiques et elle permet ainsi au master de remplir ces objectifs notamment en ce qui concerne l'enseignement « à et par » la recherche.

Deuxièmement, la mutualisation d'un certain nombre d'enseignements nécessite des ressources humaines clés du domaine du master. Plus précisément, le secteur bancaire et financier est marqué par un avènement des technologies disruptives dites blockchains qui nécessitent de préparer nos étudiants aux compétences de la finance de demain (blockchain, cryptoactifs, Non Fungible Token, etc....).

Troisièmement, la mise en place d'un dispositif d'enseignements transversaux communs permettra le rapprochement des deux sites éloignés géographiquement de 50 kms environ. Nous envisageons l'organisation d'une série de Master Class commune aux deux sites (4 conférences) intégrée dans la maquette des enseignements. Également, nous prévoyons l'organisation d'un challenge inter-sites sur un jeu d'entreprise CESIM BANK (simulation de la direction d'une banque intégrant les fonctions back-middle et front office) qui permettra de faire s'affronter les groupes d'étudiants.

Quatrièmement, l'amélioration de la gouvernance conjointe qui passe par différentes actions relatives notamment au conseil de perfectionnement et à la coordination destinées à aborder plus spécifiquement les orientations stratégiques concernant notamment: l'évolutions des métiers, les débouchés professionnels et les recrutements, les thématiques de recherche, les sujets de mémoires, les propositions d'invitations de collègues étrangers...



OBSERVATIONS

Niveau - Mention : **M – Sciences des religions**

Avis défavorable du comité des experts du HCERES

« Avis défavorable pour la coaccréditation de l'Université Lumière Lyon 2 : les déclarations d'intentions sur le fait d'intégrer des intervenants issus du monde socioéconomique dans l'équipe pédagogique, de développer l'aspect professionnalisant de la formation en prévoyant notamment un stage obligatoire, de mener une réflexion quant aux débouchés professionnels proposés aux diplômés et d'assurer le suivi des diplômés, n'ont pas convaincu le comité. »

Remarque préalable : le Master Sciences des religions est largement mutualisé entre les deux établissements qui demandent la co-accréditation, Lyon 2 et Lyon 3. Refuser l'accréditation à l'un revient à refuser l'accréditation à l'autre, car aucun des deux établissements n'est en mesure, à lui tout seul, de supporter la charge financière que représente ce diplôme, ni de constituer une équipe enseignante spécialisée et complète.

1. Le master est une pièce dans un ensemble qui se construit depuis plusieurs années. Sa disparition annulerait d'autres projets :

- un parcours sur l'islam en lien avec le projet d'Institut français d'islamologie (IFI) ;
- un parcours en e-learning qui doit s'adresser à des étudiants étrangers et à des professionnels ;
- un DU avec les Ecoles qui forment les éducateurs ;
- les formations organisées avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

2. La professionnalisation

Des actions ont déjà été engagées et pourront être développées dans le cadre du prochain contrat :

- Les étudiants interviennent auprès de différents publics au cours de leur formation (par exemple dès 2021-2022 à Belleville-en-Beaujolais auprès de collégiens). Ce type d'expérience pourra être prolongé dans le cadre de formations continues auprès de collectivités ou de services publics, favorisant ainsi l'acquisition de compétences fortement valorisées dans le domaine de la médiation et de la diffusion des savoirs
- Les étudiants ont la possibilité de réaliser un stage et la formation leur en propose d'ailleurs directement, comme ceux organisés avec le Musée Africain de Lyon. Dans le cadre du prochain contrat,

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)